

## SFDR<sup>1</sup> Document d'information précontractuel Branche 23

Ce document contient des informations sur la manière dont Vivium intègre les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement dans son offre de la Branche 23 et sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales des fonds de placement sous-jacents proposés.

### Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement

Par risques de durabilité, nous entendons les événements ou circonstances environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) qui, s'ils se produisent, peuvent avoir un effet négatif réel ou potentiellement substantiel sur la valeur de l'investissement. Des exemples de risques ESG sont le changement climatique, la perte de biodiversité, la violation des normes de travail reconnues et la corruption.

La politique d'investissement de Vivium intègre les directives ESG tout au long du processus d'investissement. Aussi, nous sommes convaincus que des investissements dans des entreprises et secteurs qui se préoccupent du développement durable dans les domaines ESG (environnement, société et gouvernance) constituent les meilleurs choix à terme.

Nous soulignons cette conviction en nous laissant guider, pour la sélection des gestionnaires de fortune externes pour notre offre de la Branche 23, par la manière dont ils gèrent les risques de durabilité. Nous estimons également important que les gestionnaires de fonds appliquent les valeurs et les normes qui correspondent aux valeurs de Vivium.

Tous nos fonds sont dès lors au moins gérés selon les Principes pour l'investissement responsable, une initiative internationale soutenue par les Nations unies.

En outre, nous privilégions les fonds qui, outre l'exclusion des activités controversées, intègrent des critères de sélection ESG dans la politique d'investissement. Nous interrogeons les gestionnaires de fortune sur leur politique ESG et les labels de durabilité de leurs fonds.

### Comment il est tenu compte des facteurs de durabilité

Pour les fonds sous-jacents, Vivium tient compte des risques de durabilité sur la base de la notation de durabilité Morningstar, du Morningstar ESG Risk Score, du Morningstar Carbon Risk Score et du Fossil Fuel Involvement. Les scores de ces indicateurs, le cas échéant, sont inclus dans les factsheets mensuelles.

En outre, Vivium suivra, en fonction de l'ADN du fonds, le reporting du gestionnaire de fortune externe concernant les risques de durabilité qui sont qualifiés d'essentiels (par exemple : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets).

---

<sup>1</sup> Sustainable Finance Disclosure Regulation : Règlement UE 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers.

## Possibilité d'investissement durable

Pour la Branche 23, les fonds de placement sous-jacents suivants poursuivent un « objectif d'investissement durable » :

### Vivium Europe Sustainable

#### Fonds sous-jacent

DPAM Invest B Equities Europe Sustainable

#### Gestionnaire

Degroof-Petercam Asset Management

#### Politique de durabilité

Ce compartiment a un objectif d'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité pour les secteur des services financiers en visant à investir dans les entreprises contribuant par leurs produits et services au financement des 17 objectifs durables définis par l'Organisation des Nations Unies, et à faire progresser les entreprises sur leur contribution aux enjeux de développement durable et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'univers d'investissement est réduit : le portefeuille se concentre sur les entreprises à contribution nette positive c-à-d

- (1) dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et
- (2) les plus avancées en matière de développement durable et d'engagement sur les risques ESG. Il s'agit d'un fonds géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Le fonds investit principalement dans des actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital d'entreprises dont le siège social et/ou une part significative de leurs actifs, activités, centres de profits ou centres de décision se trouve dans un pays d'Europe.

La sélection repose sur une méthodologie qui :

- exclut les sociétés non en conformité avec le Pacte des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption),
- exclut les sociétés impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux de hasard, charbon thermique) ou impliquées dans des controverses ESG sévères (incidents, allégations liés à des problèmes environnementaux, sociaux, gouvernance),
- s'appuie sur une approche ESG quantitative « best-in-class » et une approche ESG qualitative et vise une recherche d'impact et thématiques de durabilité en s'assurant que les produits et/ou services de l'entreprise financent – en proportion de son chiffre d'affaires – le développement durable.

#### Labels de durabilité

Towards Sustainability (Belgique)

#### Lien vers la politique ESG du gestionnaire

<https://funds.degroofpetercam.com/responsible-investment.html>

#### Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent

<https://funds.degroofpetercam.com>

## **Vivium FFG Global Flexible**

### **Fonds sous-jacent**

Funds For Good Global Flexible Sustainable

### **Gestionnaire**

Funds For Good

### **Politique de durabilité**

Le compartiment respectera la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, disponible dans son entièreté sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu). Cette politique couvre les aspects suivants :

1. Suppression de son univers d'investissement d'une série d'entreprises ou de secteurs, selon des critères précis liés entre autres à leur non-conformité à certains traités internationaux, ou à leur implication dans des secteurs tels que le tabac, l'armement, les énergies fossiles, la production d'électricité, la spéculation sur matières premières.
2. Une politique portant sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, visant entre autres une diminution de l'empreinte carbone du portefeuille et une augmentation de leur qualité sociale.
3. Une politique « Best-in-class », consistant à favoriser les investissements dans les entreprises les plus vertueuses au niveau de leur responsabilité sociale, et à éviter les moins vertueuses.

A côté de son objectif financier, le compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel.

Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Philanthropy ». « Funds for Good Philanthropy » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité.

### **Labels de durabilité**

Towards Sustainability (Belgique)

### **Lien vers la politique ESG du gestionnaire**

<https://www.fundsforgood.eu/ffg-producten-particulier/>

### **Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent**

<https://www.fundsforgood.eu/docs/Prospectus202102.pdf>